



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS
PICARDIE

Lille, le 17 mars 2016

Communiqué de presse

INAUGURATION DU NOUVEAU TERMINAL TRANSMANCHE A LOON-PLAGE

LE PREFET SALUE UN PROJET AMBITIEUX AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE DU PORT DE DUNKERQUE



Jean-François Cordet, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet du Nord, a participé, ce jeudi 17 mars 2016, à l'inauguration du nouveau terminal transmanche du port de Dunkerque à Loon-Plage, en présence de Carsten Jensen, directeur général de la société DFDS, Peder Gellert Pedersen, directeur général adjoint de DFDS, François Soulet de Brugière, président du conseil de surveillance de Dunkerque-Port, Philippe Bertonèche, président du conseil de développement de Dunkerque-Port et Stéphane Raison, président du directoire de Dunkerque-Port et des élus locaux.

Le préfet a salué la réalisation de ce projet ambitieux qui doit permettre de fluidifier l'activité et de développer l'attractivité du port de Dunkerque. Sa concrétisation est le fruit d'un travail collaboratif entre le Grand Port Maritime de Dunkerque, établissement public de l'Etat, et la société DFDS, en lien avec les douanes, la United Kingdom Border Force et la Police aux Frontières de Dunkerque. Le montant global des investissements pour la construction de ce nouveau terminal s'élève à 17,2 millions d'euros, cofinancés par le Port de Dunkerque, DFDS, l'Etat au titre des crédits européens et les services d'immigration britanniques.

Le préfet a souligné l'engagement de l'Etat en faveur du renforcement de l'attractivité de la région en confortant la dimension européenne et mondiale du port de Dunkerque, 3ème port français, 7ème port du Range nord européen (qui s'étend du Havre à Hambourg) ; 1er port français d'importation des minerais et de charbon, pour l'importation de fruits en conteneurs et de fret ferroviaire français et 1er port fluvial de la nouvelle région Nord – Pas-de-Calais Picardie. Il constitue un atout majeur pour la nouvelle région.

Le préfet a également rappelé l'action de l'Etat en faveur de la sécurité des personnes et des biens alors qu'une augmentation des tentatives d'intrusion de migrants dans l'enceinte du terminal, comme dans les poids lourds en attente d'embarquement a été observée fin 2015. Différents dispositifs visant à sécuriser le site ont ainsi été entrepris par le Grand port maritime de Dunkerque (GPMD) avec un concours financier des autorités britanniques dans le cadre des accords intergouvernementaux conclus entre la France et le Royaume-Uni. En outre, le préfet a instauré une zone de protection qui couvre une partie des territoires des communes de Gravelines, Loon-Plage et Dunkerque pour assurer la sécurité du port, en particulier du terminal ferries et des installations situées dans l'emprise de la zone portuaire. L'accès, la circulation et le séjour à l'intérieur de cette zone sont interdits à toute personne qui n'y réside pas ou qui ne peut justifier sa présence en raison de son activité économique.

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE cedex
Tél : 03 20 30 59 59 - www.prefectures-regions.gouv.fr/nord-pas-de-calais-picardie
facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59